

## **Solutions juridiques : ANTICIPATION**

	Mandat de protection future	Procuration générale	Procuration bancaire	Compte commun	
	ACTE JURIDIQUE	ACTE JURIDIQUE	GESTION DES BIENS		
Pour qui	Toute personne qui pense qu'elle aura besoin d'être sous protection juridique un jour et qui veut l'organiser  Pour les parents d'enfant malade ou en situation de handicap (mineur ou majeur) qui veulent organiser la protection leur enfant lorsqu'ils ne pourront plus l'assurer	Si l'état de santé de la personne ne lui permet pas d'accomplir une formalité nécessitant de se déplacer et qu'elle souhaite faire passer un ou plusieurs actes juridiques par un proche	Si la personne a des problèmes de mobilité ou de fatigue générale et qu'elle a des difficultés à s'occuper de sa gestion administrative		
Le dispositif	Permet d'organiser la protection de ses intérêts  La personne (le mandant) peut désigner à l'avance une personne (le mandataire) pour protéger sa personne et/ou ses biens le moment venu  Le mandat de protection future ne prendra effet que lorsqu'il sera établi que le mandant ne peut plus pourvoir seul à ses intérêts	Permet de confier à une personne le soin d'agir en son nom pour des actes importants (pour signer un acte notarié tel qu'une vente immobilière par exemple)  La rédaction d'un mandat par un notaire présente l'avantage de disposer d'un acte incontestable  La procuration peut être temporaire (exemple : durée de l'hospitalisation) ou permanente	Le titulaire du compte reste autonome et conserve ses droits sur son compte bancaire et ses revenus. Il peut mandater une ou plusieurs personnes (mandataire)	Plusieurs personnes sont titulaires d'un compte (on parle alors de co-titulaires)	
Comment	Le mandant et le mandataire doivent rédiger le contrat chez un notaire ou un avocat (chez un notaire obligatoirement pour les parents d'enfant malade ou en situation de handicap)  Au moment venu, le médecin agréé délivrera un certificat médical constatant l'inaptitude du mandant. Il faudra ensuite le présenter au greffe du tribunal d'instance avec une copie du mandat.  Pas besoin de passer devant le juge.	La personne concernée et son proche doivent se rendre chez un notaire pour la rédaction de la procuration	Le titulaire du compte accorde la procuration par écrit et remet un exemplaire à la banque	Ouvrir un compte commun en présence des titulaires	
Où se renseigner	Avocat ou Notaire www.service-public.fr	Notaire www.service-public.fr	Banque		



## **Solutions juridiques : PROTECTION DES BIENS ET DE LA PERSONNE**

	Sauvegarde de justice	Curatelle	Tutelle	Habilitation judiciaire pour représentation du conjoint	Hanilitation familiale					
	MESURE DE PROTECTION JUDICIAIRE			MESURE RÉSERVÉE AUX EPOUX	MESURE JURIDIQUE SIMPLIFIÉE					
Pour qui	Personne: -ayant besoin d'une protection immédiate -dont les facultés mentales sont altérées temporairement ou durablement -ayant besoin d'être représentée pour certains actes	Personne en besoin d'être assistée, conseillée, contrôlée dans certains actes de la vie civile  La personne protégée peut agir avec l'assistance de son curateur	Personne: -dont les facultés mentales ou corporelles sont grandement affectées -en besoin d'être représentée pour tous les actes de la vie civile	Si l'un des époux se trouve hors d'état de manifester sa volonté, l'autre peut se faire habiliter par justice à le représenter	Personne qui se trouve dans l'impossibilité de pourvoir seule à ses intérêts en raison d'une altération, médicalement constatée, soit de ses facultés mentales, soit de ses facultés corporelles de nature à empêcher l'expression de sa volonté.  C'est alors l'entourage de la personne qui aura besoin de faire habiliter judiciairement un proche  Liens familiaux avec la personne à protéger : ascendant, descendant, frère ou sœur, époux, partenaire de Pacs ou concubin					
	La constatation de l'état de santé de la personne à protéger doit être établie par un médecin inscrit sur une liste établie par le procureur									
Le dispositif	Protection juridique la plus légère: - protection temporaire -peu d'incidence sur la vie de la personne -contrôle des actes ne s'effectue qu'à posteriori -s'annule au bout d'un an	3 types de curatelle :  - Simple la personne doit être assistée pour les actes importants (Ex : emprunt)  - Aménagée le juge énumère les actes que la personne peut faire seule ou non  - Renforcée le curateur perçoit les ressources de la personne et règle ses dépenses sur un compte ouvert au nom de celle-ci	Protection la plus forte :  Tous actes de la vie civile sont contrôlés  Le tuteur doit chaque année rendre un compte de gestion au greffier en chef  Depuis 2019 : tutelle allégée (certains actes peuvent être faits par le majeur)	Le juge peut habiliter l'époux à représenter son conjoint, pour certains actes en particulier ou de manière plus large pour tous les actes  Il est recommandé d'avoir l'accord des enfants majeurs	Alternative simplifiée à la curatelle et la tutelle  Nécessite l'intervention d'un juge au départ, une fois la personne habilitée, le juge n'intervient plus sauf pour certains actes importants :  Vente du domicile = accord du juge (ou ordonnance qui prévoit autorisation de l'acte)  La personne habilitée n'est pas tenue de dresser un inventaire ni de rendre des comptes annuels de gestion  3 types d'habilitation familiale : - en vue d'assister le majeur pour certains actes précis - en vue de réaliser un ou plusieurs actes précis - générale					
Comment	A	Adresser une demande écrite au juge des tutelles du tribunal d'instance dont dépend le domicile de la personne à protéger								
		Requête en vue d'une protection juridique d'un majeur (habilitation familiale ou protection judiciaire)								
Où se renseigner	Tribunal Judiciaire  UDAF  www.service-public.fr									